

# Il faut comprendre les infos pour devenir Luxembourgeois

Les conditions linguistiques sont connues pour obtenir la double nationalité: il faut comprendre le sens des informations données à la radio ou à la télévision, savoir formuler l'une ou l'autre phrase simple en relation avec sa famille ou son travail.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a levé hier le voile sur les conditions qui seront imposées aux non-Luxembourgeois désireux d'acquérir la double nationalité. Des conditions linguistiques qui font débat dans ce projet de loi en attente de l'avis du Conseil d'Etat avant de passer devant le parlement.

Lors d'une conférence à la Chambre de commerce sur l'introduction de la double nationalité, Luc Frieden a fait état de trois dispositions linguistiques importantes. Tout d'abord pour les générations d'immigrés arrivés au Luxembourg avant 1984, date à laquelle le Luxembourg a intégré le luxembourgeois dans ses langues officielles. Ces immigrés ne seront pas



Un cours d'instruction civique sera aussi obligatoire mais il ne sera pas sanctionné par un test. (Photo: Guy Wolff)

soumis à des conditions linguistiques. Ceux qui ont suivi devront par contre comprendre le sens des informations diffusées à la radio ou à la télévision. Et ils devront aussi être capables de formuler quelques phrases simples sur leur famille ou travail. Les candidats

seront libres de choisir le mode et la durée de formation. Mais ils auront une obligation de résultat. Ils devront se soumettre à un test réalisé avec le Centre de langues.

Autres conditions non linguistiques celles-là: une durée de résidence mini-

male de sept ans au Luxembourg et avoir suivi des cours d'instruction civique. Leur nombre sera prochainement connu. Mais cette fois, pas d'obligation de résultat, pas de test à l'arrivée. //

Jean-Marie Denninger